Cultural Landscape of Southern Jerusalem, Battir (Palestine) No 1492

Official name as proposed by the State Party

Palestine: Land of Olives and Vines - Cultural Landscape of Southern Jerusalem, Battir

Location

Palestine
Bethlehem Governorate
Bethlehem Western Rural Areas

Emergency Nomination

The nomination was submitted by the State Party as an Emergency Nomination for the following reasons:

- The landscape has become vulnerable under the impact of socio-cultural and geo-political transformations that may bring irreversible damage to its authenticity and integrity;
- A plan to start the construction of a separation Wall could cut off farmers from fields they have cultivated for centuries.

In accordance with *Operational Guidelines*, paragraph 161, such nominations will be processed on an emergency basis, and their examination included in the agenda of the next Committee session, if:

- The property is in Danger, as a result of having suffered damage or facing serious and specific dangers from natural events or human activities, which would constitute an emergency situation;
- An immediate decision by the Committee is necessary to ensure its safeguarding;
- According to the report of the relevant Advisory Bodies, the property may unquestionably justify Outstanding Universal Value.

Accordingly, ICOMOS has set out in this report assessment of whether the property may be said to unquestionably justify OUV, whether it has suffered or is facing serious danger which constitutes an emergency situation, and whether an immediate decision by the Committee is necessary to ensure its safeguarding.

Brief description

The Cultural Landscape of Southern Jerusalem, Battir is nominated as a first site for a wider serial nomination of Palestine: Land of Olives and Vines.

The Battir landscape of gentle rolling hills encompass a series of agricultural valleys, *widian*, characterised by stone terraces, some irrigated for the production of vegetables, other drier ones planted with vines and olive trees, and yet others now abandoned.

Located some seven kilometres southwest of Jerusalem in the central highlands between Nablus in the north and Hebron in the south, the Battir landscape lies west of the mountain range that runs north to south parallel to the Mediterranean coast.

The nominated valleys encircle the village of Battir which is in the buffer zone. Near the village, springs have been channelled to provide irrigation, while away from the village are found considerable numbers of agricultural watch-towers known as *manatir*.

Category of property

In terms of categories of cultural property set out in Article I of the 1972 World Heritage Convention, this is a site.

In terms of the Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention (July 2013) paragraph 47, it is also a cultural landscape.

1 Basic data

Included in the Tentative List 25 May 2012

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the Nomination None

Date received by the World Heritage Centre 30 January 2014

Background

This is a new nomination.

Consultations

ICOMOS has consulted its International Scientific Committees on Cultural Landscapes and Archaeological Heritage Management and several independent experts.

Additional information requested and received from the State Party

On 20 February 2014, in order to update the information in the nomination dossier, ICOMOS requested the State Party to provide supplementary information on the following:

- · Impact of possible World Heritage inscription
- Boundaries
- History
- · Comparative Analysis
- Sustaining the cultural landscape

The State Party responded on 21 March 2014 and details of this response are included in this report.

Date of ICOMOS approval of this report May 2014

2 The property

Description

The property is located in the central highlands of Palestine, southwest of Jerusalem. A series of terraced agricultural valleys, *widian*, extend from Wadi AlMakhrour, west of Beit Jala, to the village of Husan, and encircle the village of Battir.

Since the 12th century, Battir has been one of the main producers of vegetables for the central part of Palestine.

On the maps provided in the nomination dossier, three areas are shown to relate to the nomination: the area of the nominated property, the area of the buffer zone and a third area of irrigated fields that belong to the people of Battir.

The information provided in the nomination dossier is quite general and lacks specific information on the physical aspects of the landscape. Also some aspects such as intangible associations and details of sociocultural systems have been omitted. This makes a detailed description of its assets difficult. As the village is outside the nominated area, there is also a lack of focus on the interaction between people and the landscape.

The nomination dossier needs augmenting to allow a fuller understanding of the way the landscape has developed, precisely what survives, how it functions and how it is perceived.

Terraces

Dry-stone terrace walls in Battir are the predominant characteristic of the whole landscape, and extend to around 554,000 metres. All are constructed of dry stone. Some are relict terraces where the lack of maintenance has led to their collapse and subsequent abandonment.

In terms of use, there are two types of terraces: those that are irrigated, and these are mainly around the village, and those that are dry and these are further away from the village.

All the irrigated terraces are fully functioning, mainly worked by women, and provide vegetable and fruit for the farmers. In contrast, 60% of the dry terraces are not cultivated and in various states of abandonment. Those that are cultivated mainly by men host olive trees and a few vines.

One of the key issue with this nomination is an area of irrigated fields that are owned by the people of Battir covering an area of 133.23 hectares and which are shown on the map of the nominated property.

Irrigation

Near the village of Battir is a network of irrigation channels fed from ten underground springs. The water is collected in a retaining pool known as the Roman pool, and then shared equally between the eight families of the villages, every eight days, by a traditional, equitable system using a stick to measure the depth of the pool. The distribution of the shares among the family members also rotates in order to avoid differences.

The irrigated fields are cultivated with fruit trees, such as almonds, apricots, and figs, and vegetables, mostly now for subsistence, although the famous Battiri aubergine attracts buyers from outside the area. Battir used to be the garden for Jerusalem, before it was cut off from this market in 1967.

Olive tree cultivation

The un-irrigated terraces that form the majority are planted with olive trees and vines. Although some olive trees are said to be ancient, or even Roman, most may not be as old as claimed. The term Roman might refer to the method and continuity of the cultivation. Remains of 'ancient' stone olive presses, which could date back several centuries, testify to the continuity of this crop.

During the harvest season from October to November, traditionally the whole family would leave their houses in the village, and move to the agricultural watchtowers (manatir) in the hills. Today harvesting is still a family occupation but with the families augmented with people brought in from the towns.

Vines are no longer cultivated on as large a scale as they once were and appear to be more a testimony to the past than a real income for the population.

The terraces were traditionally shaded by Palestine oaks. Most of these appear to have been over cut. On the more distant slopes from the village are spruce and pine trees, planted during the British occupation, and now expanding to colonise abandoned terraces.

Vernacular buildings

The main manifestations of vernacular buildings within the property are the stone watchtowers, *manatir*. These were built for the protection of farm land away from the village. Around 230 watchtowers have been documented in the property of varying shapes and sizes, built in both dressed and rubble stone. Some were formerly used by farm labourers employed by wealthy landlords, while many others were inhabited during the harvest season as temporary houses. Most are now unused and in various stages of conservation and repair, with a few little more than ruins.

Although it is stated that many agricultural watchtowers are presumed to have existed from late prehistory into the early historical periods (the 9th to the 4th millennia BC), modern archaeological and survey work has not substantiated that general link.

A few limekilns survive in the property, constructed to burn the local limestone for use as building mortar. All are now abandoned. The remaining vernacular buildings are in the old part of Battir village and within the proposed buffer zone. The village has grown rapidly in recent decades and is now surrounded by a 'sprawl town' and many older houses have been rebuilt or extensively altered. The State Party acknowledges that the recent growth impacts negatively on the visual continuity of the landscape. They do also acknowledge though the importance of the older village and state that once a conservation and management plan has been drawn up for it, it could perhaps be considered as an extension.

History and development

A few archaeological excavations and surveys have revealed slight remains related to the Middle Bronze Age, Late Bronze Age and Iron Age, while pottery shards have been dated to the late Iron Age, the Persian Period and the Hellenistic Period.

During the Roman period, Battir was located along the main road connecting the port city of Gaza with Jerusalem, although the village was in a slightly different location from that of present day Battir. Remains of a fortification wall in Khirbet Al-Yahoud have been found, the construction and shape of which appear to date back to the Roman Period.

In 2007, remains of a human settlement, including some agricultural tools, were found dating from the Caliphate Period 636 AD to 661 AD. This excavation also suggested that the landscape had been used continually since that date.

In the Ottoman period there is a written record that mentions farmers growing wheat and barley.

The State Party acknowledges that further research and study is needed not only for the Battir landscape but also more widely for other Palestinian landscapes.

It is the more recent history that has dramatically reshaped the landscape. Under the British mandate, 1917 to 1948 Battir became the last stop along the Jaffa - Jerusalem railway, which led to close economic ties with Jerusalem.

Then under the Jordanian mandate and the Rhodes Armistice Agreements of 1949, Battir was cut off from Jerusalem (along the line of the railway track) that separated Israel from the West Bank.

The name West Bank refers to land west of the River Jordan.

3 Justification for inscription, integrity and authenticity

Comparative analysis

The brief comparative analysis only compares the property to four already inscribed properties, Cultural Landscape of the Serra de Tramuntana, Spain, the

Cultural Landscape of Bali Province: the *Subak* System as a Manifestation of the *Tri Hita Karana* Philosophy, Indonesia, the Rice Terraces of the Philippine Cordilleras, the Philippines, and the Cultural Sites of Al Ain (Hafit, Hili, Bidaa Bint Saud and Oases Areas), UAE.

Terraced landscapes are found in most parts of the word and the rationale for the choice of these four properties is not set out.

The analysis concludes by observing that The Cultural Landscape of Southern Jerusalem, Battir is considered unique in three major aspects: first, that the landscape depends on cultivating a variety of crops within its manmade dry-stone terraces; second, is the distinctive architecture of the dry-stone agricultural watchtowers, built for protection of the terraces; and third, is the uniqueness and survival of the tradition of using a democratic irrigation method.

The attributes of the Battir landscape – agricultural terraces, the use of spring fed irrigation and the presence of watch towers are in fact not unique but rather widespread around the Mediterranean Sea (and the State Party does acknowledge that the irrigation system of Battir is part of this wider Mediterranean system). Especially notable examples are found for instance in Greece, Italy, Spain and the Canary islands as well as in Syria and Lebanon. Terraced landscapes have recently attracted academic interest for their biodiversity as well as cultural interest and extensive papers have been produced.

Also comparatively well studied are the watch towers which are prevalent in many countries around the Mediterranean. The ones around Battir appear to be similar to those on other areas of Palestine.

What is missing from the comparative analysis are comparisons between the Battir landscape and the many other terraced landscapes of the Eastern and wider Mediterranean area, and also between Battir and other landscapes of Palestine, particularly those of the Judean Hills. Currently there is thus very little basis for determining why the Battir terraced landscape should be considered exceptional in the Mediterranean context or even in the Eastern Mediterranean context. Battir might be exceptional within Palestine, although its relationship to other terraced landscapes of the Judean hills need justifying, but what needs to be demonstrated is how its exceptionality extends beyond national boundaries.

ICOMOS considers that the comparative analysis currently does not justify consideration of this property for the World Heritage List and needs amplifying.

Justification of Outstanding Universal Value

The nominated property is considered by the State Party to be of Outstanding Universal Value as a cultural property for the following reasons:

- The terraces bear witness to thousands of years of human activity;
- The continuous settlements around springs from at least the Bronze Age (over 4,000 years);
- Clear evidence of settlement over thousands of years;
- The terraces, irrigation system, and pools were an important milestone in agricultural activity of the area and have been in continuous use since Roman times:
- Battir was on the Roman route from Gaza to Jerusalem;
- Olive trees are part of Palestinian identity.

ICOMOS considers that although it has been shown that there were a few pre-historic settlements in the vicinity of the property, that the name Battir might be associated with the biblical village of Bethar, that a Roman road ran near the property and that the current Battir could have emerged during the Ottoman period, the idea of a continuous and persistent settlement of these valleys cannot be sustained.

The terraces might have ancient origins but these have yet to be proved, and on the basis of current knowledge, it cannot be said that they have persisted since Roman times. There is some evidence for Roman terraces and water management techniques in the land of the former Roman Empire but the majority of the larger-scale activities appear to have fallen out of use after the demise of the Empire. Some lay abandoned such as in Syria, while others were partially revised in the 7th-8th centuries. It was not until around the 12th century that water management appears to have been actively reorganised. The situation in and around Battir is unclear. Without further survey and research it remains unknown whether the settlement of Battir and its associated terraces and water management system have persisted for centuries, or have been largely developed in the past few centuries.

Although the justification for OUV concentrates on the historical importance of the property, the comparative analysis focuses on considering the Battir landscape as exceptional for its current form; this physical exceptionality has also not been demonstrated.

As stated above, the Battir cultural landscape might be exceptional within Palestine and a landscape that deserves protection for its national value, but what has not been demonstrated is how it might be considered to be of Outstanding Universal Value.

Integrity and authenticity

Integrity

In terms of the boundaries, integrity is compromised through the exclusion of Battir village from the nominated area. The village is where farmers live and it thus contributes to the overall cultural coherence of the property. Perhaps more fundamentally the integrity of the overall landscape is compromised by the fact that a sizable proportion of the lower irrigated fields are not included in the nominated area.

Although the nomination asserts that local farmers still use traditional agricultural practices, the vulnerabilities of this system are acknowledged, notwithstanding the commitment of the local community. The external factors impacting on these traditional practices are the potential construction of the separation Wall/Fence and settlements, the implementation of plans that would contribute to preserving the property, such as sewage and water network that would prevent the loss and contamination of the spring water, and of control of development around the village. These factors threaten, both directly and indirectly, the sustainability and integrity of this cultural landscape.

Authenticity

The nomination dossier acknowledges the impact of socio-cultural and geo-political changes on the authenticity of the property. These relate to constraints in repairing physical features of the landscape, the decline in the number of farmers, and the limited market for produce. Although the families continue with traditional irrigation practices in the lower terraces, the higher dry terraces are threatened by increasing neglect and afforestation. The construction of the Fence could impact further on the ability of farmers to continue farming their lands and thus on the overall sustainability and authenticity of the cultural systems reflected in the landscape.

ICOMOS considers that the conditions of integrity and authenticity have not currently been met and both are currently highly vulnerable.

Criteria under which inscription is proposed

The property is nominated on the basis of cultural criteria (iv) and (v).

Criterion (iv): be an outstanding example of a type of building, architectural or technological ensemble or landscape which illustrates (a) significant stage(s) in human history;

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the property is an outstanding example of a landscape that illustrates the development of human settlements near water sources. The village of Battir, which developed on the outskirts of this cultural landscape, and was inhabited by farmers who worked and still work the land, attests to the sustainability of this system and to its continuation for the past 4,000 years. A system of irrigation permitted the development of agricultural terraces in a very steep mountainous landscape fed by a complex irrigation system that is managed by the eight main families inhabiting the village. The methods used to construct the terraces illustrate significant stages in human history, and the ancient

system of canals, still in use today, dates back to ancient times.

ICOMOS considers that the development of settlement near water sources is an almost universal phenomenon and the choice of the site of Battir village does not appear to be outstanding. Although the nomination dossier states that there is a very long association between people and the environment in and around Battir, the evidence for continuous settlement over 4,000 years has not been put forward. Nor has the ancient history of the terraces and the irrigation system been confirmed by archaeology or documentation. The terraces and their associated irrigation system are of a type that is widespread around the Mediterranean basin. Much more research and analysis would be needed if they were to be considered exceptional in wider than a Palestinian context.

ICOMOS does not consider that this criterion has been met.

Criterion (v): be an outstanding example of a traditional human settlement, land-use, or sea-use which is representative of a culture (or cultures), or human interaction with the environment especially when it has become vulnerable under the impact of irreversible change;

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the strategic location of the property and the availability of springs were two major factors that attracted people to settle in the area and adapted its steep landscape into arable land.

Since the 12th century, Battir has been one of the main producers of vegetable products for the central part of Palestine. The property is an outstanding example of traditional land use, which is representative of thousands of years of culture and human interaction with the environment.

This human-made landscape has become vulnerable under the impact of socio-cultural and geo-political transformations that may cause irreversible damage. The agricultural practices that were used to create this living landscape embody one of the oldest farming methods known to humankind and are an important source of livelihood for local communities.

As set out in relation to criterion (iv), ICOMOS considers that the thousands of years of human interaction with the environment has not been demonstrated other than in general way. Many landscapes around the world have such time depth, but not necessarily continuous development or the persistence of traditions. What is needed for the Battir landscape is a much clearer understanding of the way it has developed and particularly the chronological development of its terracing and irrigation system. At the same time a more detailed comparative analysis is needed to allow the Battir landscape to be understood in relation to other similar

landscapes around the Mediterranean, in order to ascertain whether it might be seen as exceptional in a wider than Palestinian context.

Although the Battir landscape is vulnerable, that on its own is not sufficient to satisfy this criterion.

ICOMOS does not consider that this criterion has been met.

Conclusion on Outstanding Universal Value

ICOMOS does not consider that the Cultural Landscape of Battir can be said to unquestionably justify OUV.

4 Protection and management

Protection and management system

The focus of the nomination dossier has been to set out a case for the impact of the Fence in visual terms and on the management of the irrigated fields. The implication is that if these threats are removed, the property would be able to carry on as before.

The nomination dossier provides very little information on management and protection of the cultural landscape. In terms of protection, it appears that within the nominated property only archaeological sites and the ruins of human settlements are provided with legal protection. The dossier acknowledges that there is an absence of governmental policy regarding sustainable landscape planning, environmental protection, and sustainable development, which has resulted in uncontrolled urban expansion and solid waste, and water, air and soil pollution.

There is no management plan for the property and no management system is outlined. A Battir Conservation and Management Plan is being developed. An outline is included in the nomination dossier. This sets out clearly necessary aims and policies that are needed to strengthen community engagement promote pro-active management and optimise opportunities for sustainable development. The Plan will however not be completed within the next few months.

Boundaries of the nominated property and buffer zone

The nominated area does not include all fields that are part of the irrigation system focused on Battir. This has profound implications for the integrity of the property and for its manageability.

The buffer zone is primarily to the north, north-west, east, south and western sides of the property. It extends to the village of Al-Walaja to the northeast, the towns of Beit Jala and Al-Khader to the east, and the village of Husan to the south. To the north-east of the property, there is a ten metre wide strip. As well as the village of Battir, the buffer zone consists in part of abandoned terraces with

watch towers, and in part of terraces still in agricultural

The buffer zone is limited in terms of its protection as it does not include a key area exposed to the risk of establishment of a large settlement on the nearby hills of Al-Walajeh. The rational for the buffer zone delineation is not clear, nor the protective effect that it might have.

5 Emergency threats affecting the property

The State Party puts forward two emergency threats:

- The landscape has become vulnerable under the impact of socio-cultural and geo-political transformations that may bring irreversible damage to its authenticity and integrity,
- A plan to start the construction of a separation Wall could cut off farmers from fields they have cultivated for centuries.

Emergency threats

Proposed construction of a separation Fence (Wall)

The Battir cultural landscape and the way it functions has been impacted upon over the past 65 years by external geo-political forces that have led to divisions and regulatory Areas being imposed upon it that bear little relation to its socio-cultural units.

The main potential threat to the property is a plan by Israeli authorities to construct a physical barrier. This would prohibit access by Battir farmers to their lands beyond the railway line.

Whether the portion of the barrier that would cut off Battir lands will be constructed is still being debated by the Israeli High Court.

In December 2012, the Battir villages petitioned the Israeli High Court, with the support of the Israel National Parks and Friends of the Earth Middle East, to have the barrier re-routed beyond their land. The Israeli National Parks stated that 'the building of the fence (separation barrier) as currently proposed by the respondents (a 3.5 metre high bolstered metal fence along a 500 metre segment) does not adequately balance, as required, the range of conflicting interests, and does not adequately address the wide and irreversible damage that will be caused to the natural landscape, and heritage values that exist in the area'.

A temporary injunction was issued in May 2013 to stop the barrier from proceeding. A further Court hearing took place on 29th January 2014, when it was confirmed that the barrier would be a Fence rather than a Wall. The Court requested further clarification from the Israeli Railways and the Ministry of Transport, including whether gated access for farmers could be provided. The extra information was requested by 27th March 2014. At the

time of writing, a final decision by the Court remains pending.

If the barrier were to be constructed it could have physical impact beyond the line of the Fence on the railway tracks, as the security zone on either side could mean that the land appropriated extended to between 50 and 90 metres in width. Its construction might also impact severely on natural water drainage as well as on the traditional irrigation channels.

According to the State Party, experts remain divided as to whether the Fence and its associated security zones could be constructed without destroying terraces and in a way that allowed the flow of irrigation water to pass underneath. Even if both of these were possible, it is difficult to see how farmers would be allowed the flexible access necessary to moderate their water supplies in land on the Israeli side of the Fence.

Proposed construction of new Israeli settlements

High-rise Israeli settlements have been constructed over the crest of the surrounding hills in some specific areas, such as beyond the south-east of the buffer zone. The potential impact is not possible to assess.

Impact of socio-cultural and geo-political change

In the nomination dossier the State Party acknowledges that the cultural landscape has already become vulnerable under the impact of socio-cultural and geopolitical change that may bring irreversible damage to its authenticity and integrity.

These changes are multi-faceted but relate to the movement of people to the towns as well as the much restricted market for agricultural produce, and to the lack of repair and maintenance of the terraces.

Other threats

Afforestation

As a result of the abandonment of cultivation terraces and the loss of dry stone walls, spruce and pine trees species have begun to colonise some of the slopes in the property. If this process continues uncontrolled, it will severely impact on the character of the property, with an open terraced landscape being transformed into one of trees and associated scrub.

The State Party claims they are not allowed to cultivate these lands and there is the concomitant implication that these lands could be confiscated.

If confirmed, a combination of extended tree cover and confiscated lands would have an immense, severe and probably irreversible impact on the cultural landscape in visual and socio-economic terms. The loss of terraces could hasten erosion and also encourage the loss of native species such as the Palestine oak (Quercus calliprinos).

Lack of sewage system

No sewage system exists and it is stated that the Palestinians are not allowed to construct one. The current system is based on septic tanks and/or cesspits and there are concerns that these could in the future pollute the ground water if untreated sewage flows unchecked into the *wadis*.

Solid Waste Management

There is no efficient solid waste management in the property with the result that there are waste dumps near the agricultural terraces. However there is a new plan for solid waste management for the whole of the Bethlehem Governorate with a new landfill site at Al-Maniya that is already working.

Loss of water

Water for domestic use is being lost due to lack of maintenance. The State Party claims that they have been denied authorisation to build new reservoirs and a whole new system for domestic use.

Impact of threats

The construction of a separation Fence could radically impact on the overall morphology of the Battir landscape in visual terms and also potentially on hydrology, irrigation and the livelihoods of the farming community.

At the present time no decision has been made on whether the Fence will be constructed along the line of the railway and if so whether access for farmers and water necessary to irrigate fields on the Israeli side of the Fence will be allowed.

Furthermore no timetable is known for when a decision might be made.

In visual terms, a 3.5 metre high fence with wire above would create a highly visible and highly damaging divide across the valley landscape. ICOMOS considers that although the visual impact of the fence would be highly negative, it might be reversed with the removal of the structure at some point in the future, but whether or not this were possible without irreversible damage would depend on the methods of construction and the extent of the interventions to the terraces.

However socio-economic impacts might not be reversible. If the Fence did not allow adequate access for farmers and water, it could also impact severely on farmers' livelihoods through the loss of part of their irrigated land and would thus exacerbate the already vulnerable subsistence farming in the nominated area (see below). The landscape of fields on the Israeli side of the Fence will only survive as an irrigated terraced landscape, if there is sufficient permeability in the Fence to allow for farmers and water to access the fields to allow for control of water. The contention is made in the nomination dossier that the loss of the irrigated fields

beyond the Fence could mean that farmers no longer had a sustainable agricultural unit on the Palestinian side. It must be recalled however that the land beyond the Fence is not within Palestine and thus not part of the nominated property.

The Fence is not the only threat to the property. There are three other threats, all inter-related: shrinking population of farmers, abandonment of terraces and associated colonisation by non-indigenous tree species, as well as potential pollution of water supplies.

Although the absence of a Fence, or its re-alignment beyond the irrigated fields in the valley, or a Fence with satisfactory access for farmers would allow farmers to continue to farm their irrigated fields, there remains a great threat to the sustainability of the rest of the terraced landscape, particularly the dry terraces.

Many hectares of dry terraces have been abandoned or are only lightly farmed. Once cultivation ceases, repair of the terraces also ceases and erosion can set in quickly. Good soil gets washed out and trees and scrub begin to colonise the uncultivated land. Although there have been projects to revive terraces and repair broken down walls, the extent of terraces – some 500 km – within the nominated property means that the task of keeping the terraces farmed is far beyond the resources of the eight families who now farm the area. There is also the apparent further potential threat of confiscation of plots that are not farmed over a 3-4 year period under an Absentee Law.

ICOMOS considers that the robustness of the cultural landscape to respond to these threats is currently low. Although the eight farming families are highly committed to their landscape they are not working within a strong supportive framework. There is no adequate legal protection, insufficient support from national government, no subsidies for the revival of traditional practices, and inadequate markets for extra production. (See below for further details.) What the nomination dossier does not set out at all clearly is how the robustness of the traditional systems and practices could be strengthened.

Although the traditional village of Battir is an integral part of the cultural landscape, it has been overwhelmed by new development and is now no longer just a farming community. Its size is now putting a strain on services such as the water supply and sewage systems which cannot be improved, and which could easily impair the water supplies on which the farming system depends. This disjunction between the growth of the non-farming community and the decline of the farming community needs to be addressed urgently if the traditional irrigation system is to survive.

Potential Emergency

The Fence would create a highly undesirable visual intrusion into the landscape, albeit one that might be reversed at some point in the future if its construction did

not irreversibly impact on the terraces of the nominated area

If permission is given for a Fence along the railway with no adequate passage for farmers and water, then the irrigated fields on the Israeli side of the Fence would probably be abandoned. This could have a highly negative impact on the livelihood of the eight farming families as they might not have sufficient irrigated fields on the Palestinian side for a sustainable livelihood.

Even without the issue of the Fence, there are growing threats to the dry terraces in the property from a range of less dramatic causes but with equally serious implications related to abandonment of farm land and afforestation, which over time could become dramatic and irreversible.

These threats are potential dangers to the property. The issue is whether these dangers might be considered as an emergency for which a decision by the Committee would ensure its safeguarding.

The Fence would be constructed outside the nominated property and would impact on land that is also outside the nominated property.

Many cultural landscapes extend across political boundaries and it is not always possible to protect an entire geo-cultural landscape unless there is a transnational nomination. This nomination is only for land currently within Palestinian territory.

The definition of an emergency in the nominated area could not in ICOMOS's view allow the World Heritage Committee to take actions that might influence the actions of a State Party not associated with the property. Accordingly ICOMOS questions whether a decision of the Committee could ensure the safeguarding of the property in terms of mitigating the impact of the Fence.

As for ways of mitigating longer term threats associated with abandonment and afforestation, these are also not susceptible to immediate safeguarding by a decision of the Committee, but need sustained interventions within a framework of a fully developed Management Plan.

Conclusion on Emergency

ICOMOS does not consider that the Dangers facing the property can be considered to constitute an Emergency situation for which a decision by the Committee is necessary for its safeguarding.

6 Conclusions

In response to the requirements of Emergency Nominations as set out in *Operational Guidelines*, paragraph 161, ICOMOS has considered whether:

- The property is in Danger, as a result of having suffered damage or facing serious and specific dangers from natural events or human activities, which would constitute an emergency situation;
- An immediate decision by the Committee is necessary to ensure its safeguarding;
- According to the report of the relevant Advisory Bodies, the property may unquestionably justify Outstanding Universal Value.

ICOMOS's conclusions are as follows.

A case has not been made for the property unquestionably justifying Outstanding Universal Value. In the absence of detailed survey, research and comparative analysis, a case has not been made for the property having greater than national value.

The main potential threats to the property are the construction of a Fence, and the abandonment of terraces and afforestation. ICOMOS considers that these threats do constitute potential dangers to the cultural value of the property.

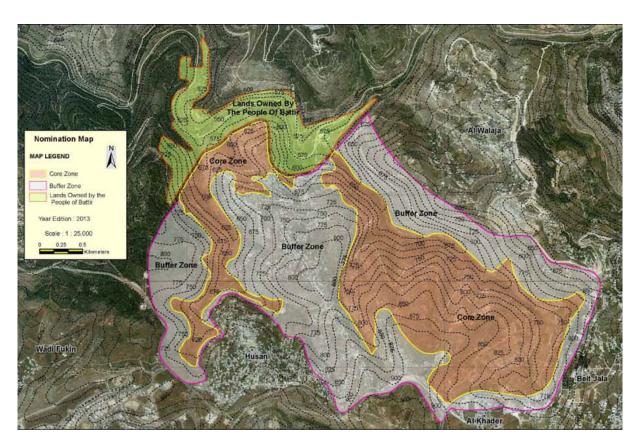
However, as the threat of construction of a Fence arises outside the nominated area, ICOMOS questions whether the potential danger arising from the visual and socio-economic impacts of the Fence constitutes an Emergency as ICOMOS considers an immediate decision by the World Heritage Committee might not ensure its safeguarding through forestalling such a threat or reversing it, if it became a reality.

The nominated property does not only face this one threat: it is also highly vulnerable to the abandonment of terraces and the spread of afforestation, as well as to a wide range of socio-economic factors and political constraints. These threats could also in time endanger the property.

ICOMOS also considers that these longer term threats cannot be considered to constitute an emergency for which a decision of the World Heritage Committee could have an immediate impact to ensure the safeguarding of the property. The reversal of the conditions that support these negative changes will only be achieved through sustained interventions at a local level, through an active management plan and with the full engagement of local communities, and local and national authorities.

7 Recommendations

Recommendations with respect to inscription ICOMOS does not consider that the present nomination of Palestine: Land of Olives and Vines Cultural Landscape of Southern Jerusalem, Battir, Palestine, is unquestionably of Outstanding Universal Value; and, while several threats have been identified for this property, ICOMOS has not found that it faces an emergency for which an immediate decision by the World Heritage Committee could ensure its safeguarding.



Map showing the boundaries of the nominated property



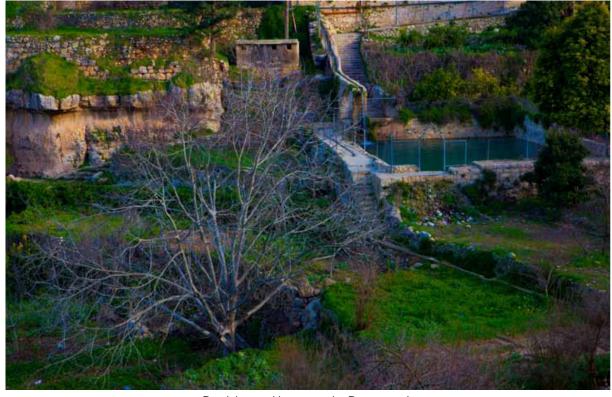
Terraced landscape



Agricultural watchtowers



Remains of 'ancient' stone olive presses



Retaining pool known as the Roman pool

Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir (Palestine) No 1492

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Palestine : terre des oliviers et des vignes - Paysage culturel du sud de Jérusalem. Battir

Lieu

Palestine
Gouvernorat de Bethléem
Zones rurales occidentales de Bethléem

Proposition d'inscription en urgence

La proposition d'inscription a été soumise par l'État partie dans le cadre d'une procédure d'inscription devant être traitée en urgence pour les raisons suivantes :

- le paysage est rendu vulnérable par les transformations socioculturelles et géopolitiques susceptibles de causer des dommages irréversibles à son authenticité et son intégrité;
- un plan prévoyant la construction d'un mur de séparation pourrait séparer les paysans des champs qu'ils cultivent depuis des siècles.

Conformément au paragraphe 161 des *Orientations*, de telles propositions d'inscription seront traitées en urgence et leur examen sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité du patrimoine mondial si :

- le bien est en péril du fait d'avoir subi des dommages ou d'être confronté à des dangers sérieux et précis dus à des phénomènes naturels ou à des activités humaines qui constitueraient une situation d'urgence :
- une décision immédiate du Comité est nécessaire pour assurer sa sauvegarde;
- selon le rapport des organisations consultatives compétentes, le bien serait susceptible de justifier incontestablement une valeur universelle exceptionnelle.

En conséquence, l'ICOMOS a examiné dans la présente évaluation la question de savoir si le bien pouvait être considéré comme justifiant incontestablement une valeur universelle exceptionnelle, s'il avait connu ou s'il était confronté à de graves dangers qui constituent une situation d'urgence et si une décision immédiate du Comité était nécessaire pour assurer sa sauvegarde.

Brève description

Le paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir est proposé pour inscription en tant que premier site d'une plus vaste proposition en série de Palestine : terre des oliviers et des vignes. Le paysage de collines de Battir comprend une série de vallées agricoles, widian, caractérisées par des terrasses de pierre, certaines irriguées pour la production de légumes, d'autres sèches et plantés de vignes et d'oliviers et d'autres encore aujourd'hui à l'abandon.

Situé à quelque sept kilomètres au sud-ouest de Jérusalem dans les hautes terres centrales entre Naplouse au nord et Hébron au sud, le paysage de Battir est adossé à l'ouest du massif montagneux qui s'étend du nord au sud de la Palestine parallèlement à la côte méditerranéenne.

Les vallées proposées pour inscription encerclent le village de Battir qui lui-même se trouve dans la zone tampon. Près du village, des sources ont été canalisées pour l'irrigation tandis que le paysage rural est parsemé d'un grand nombre de tours de guet agricoles appelées manatir.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (juillet 2013), paragraphe 47, il s'agit également d'un paysage culturel.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative 25 mai 2012

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 30 janvier 2014

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les paysages culturels et la gestion du patrimoine archéologique ainsi que plusieurs experts indépendants.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Le 20 février 2014, afin d'actualiser les informations contenues dans le dossier de proposition d'inscription, l'ICOMOS a demandé à l'État partie de fournir des informations complémentaires concernant les points suivants :

- Impact d'une possible inscription au patrimoine mondial
- Délimitations
- Histoire
- Analyse comparative
- Conservation du paysage culturel

L'État partie a répondu le 21 mars 2014 et les détails de sa réponse sont inclus dans le présent rapport.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS Mai 2014

2 Le bien

Description

Le bien est situé dans les hautes terres centrales de Palestine, au sud-ouest de Jérusalem. Une série de vallées agricoles en terrasses, les *widian*, s'étendent depuis Wadi Al-Makhrour, à l'ouest de Beit Jala, au village de Husan, et encerclent le village de Battir.

Depuis le XIIe siècle, Battir est l'un des principaux producteurs de légumes de la partie centrale de la Palestine.

Sur les cartes fournies dans le dossier de proposition d'inscription, trois zones sont indiquées concernant la proposition d'inscription: la zone du bien proposé d'inscription, la zone tampon et une troisième zone de champs irrigués appartenant à la population de Battir.

Les informations fournies dans le dossier de proposition d'inscription sont d'ordre général et manquent de données spécifiques concernant les aspects physiques du paysage. En outre, certain aspects tels que les associations et les détails immatériels des systèmes socio-économiques ont été omis. Cela rend difficile toute description détaillée des valeurs du bien. Le village se trouvant hors de la zone proposée pour inscription, l'interaction entre la population et le paysage n'est pas prise en compte.

Le dossier de proposition d'inscription devrait être complété afin de permettre de mieux comprendre la manière dont le paysage s'est développé, ce qui persiste de ce paysage, comment il fonctionne et comment il est perçu.

Terrasses

Les murs en pierre sèche des terrasses de Battir sont la caractéristique dominante du paysage et se déploient sur environ 554 000 mètres. Tous les murs sont en pierre sèche. Certaines terrasses abandonnées et sans entretien se sont effondrées et ne sont plus que des ruines.

En termes d'utilisation, il y a deux types de terrasses : les terrasses irriguées, essentiellement autour du village,

et les terrasses sèches qui sont plus éloignées du village.

Toutes les terrasses irriguées sont pleinement fonctionnelles, essentiellement cultivées par les femmes, et fournissent des légumes et des fruits pour la consommation des paysans. À l'inverse, 60 % des terrasses sèches ne sont pas cultivées et présentent divers états d'abandon. Celles qui sont cultivées, principalement par les hommes, portent des oliviers et quelques vignes.

Un des principaux problèmes concernant cette proposition est une partie des champs irrigués, qui appartient aux habitants de Battir, d'une superficie de 133,23 hectares, indiquée sur la carte du bien proposé pour inscription.

Irrigation

Près du village de Battir se déploie un réseau de canaux d'irrigation alimenté par dix sources souterraines. L'eau est collectée dans un bassin dit « romain » puis répartie équitablement entre les huit familles du village, tous les huit jours, par un système traditionnel de répartition équitable qui utilise un bâton pour mesurer la profondeur de l'eau dans le bassin. Il y a aussi un roulement dans la distribution de l'eau entre les membres des familles afin d'éviter les inégalités.

Les champs irrigués sont cultivés d'arbres fruitiers tels que les amandiers, abricotiers et figuiers et de cultures maraichères, destinés aujourd'hui essentiellement pour la consommation des villageois, bien que la fameuse aubergine de Battir attire les acheteurs d'autres régions. Autrefois, Battir était le jardin de Jérusalem, avant d'être séparé de ce marché en 1967.

Culture de l'olivier

Les terrasses non-irriguées qui forment la plus grande partie du bien, sont plantées d'oliviers et de vignes. Bien que certains arbres soient réputés être anciens, datant même de l'époque romaine, la plupart pourraient ne pas être aussi vieux qu'on le dit. Le terme « romain » pourrait se référer à la méthode et à la continuité de la culture. De vieilles pierres de presses à olives, qui pourraient avoir plusieurs siècles, témoignent de la continuité de cette culture.

Pendant la saison de la récolte, d'octobre à novembre, traditionnellement, les familles quittent leurs maisons du village et s'installent dans les tours de guet agricoles (manatir) dans les collines. Aujourd'hui, la récolte est toujours une occupation familiale mais elle attire aussi les habitants des villes.

Les vignes ne sont plus cultivées à une échelle aussi importante qu'autrefois et constituent davantage un témoignage du passé qu'un réel revenu pour les exploitants.

Les terrasses étaient traditionnellement abritées du soleil par des chênes méditerranéens (*Quercus calliprinos*). Ils semblent avoir été coupés pour la plupart. Sur les pentes plus éloignées du village poussent des épicéas et des pins, plantés pendant l'occupation britannique, qui envahissent aujourd'hui les terrasses abandonnées.

Bâtiments vernaculaires

Les principaux éléments d'architecture vernaculaire sur le site sont les tours de guet en pierre, *manatir*. Elles furent construites pour assurer la protection des terres agricoles éloignées du village. Environ 230 tours de guet sont répertoriées sur le bien, de tailles et de formes diverses, construites en pierre taillées ou en moellons. Certaines étaient utilisées par les ouvriers agricoles employés par les propriétaires tandis que beaucoup d'autres étaient occupées pendant la saison des récoltes comme maisons temporaires par les familles ellesmêmes. La plupart sont aujourd'hui inutilisées et dans divers états de conservation et de réparation, quelquesunes n'étant plus que des ruines.

Bien qu'il soit dit que de nombreuses tours de guet agricoles ont existé de la fin de la préhistoire au début de la période historique (du IXe au IVe siècle av. J.-C.), les fouilles et les travaux archéologiques modernes n'ont pas confirmé ces dires.

Quelques fours à chaux se trouvent sur le bien, construits pour brûler la chaux locale utilisée comme mortier pour la construction. Tous sont aujourd'hui abandonnés.

Les autres bâtiments vernaculaires se trouvent dans la partie ancienne du village de Battir et dans la zone tampon. Le village a grandi rapidement ces dernières décennies et se caractérise aujourd'hui par un étalement urbain. De nombreuses maisons anciennes ont été reconstruites ou profondément modifiées. L'État partie reconnaît que l'agrandissement récent du village a eu un impact négatif sur la continuité visuelle du paysage. Il reconnaît aussi l'importance du village ancien et déclare qu'une fois qu'un plan de gestion et de conservation aura été élaboré, le village pourra peut-être faire partie d'une extension du bien.

Histoire et développement

Quelques fouilles et études archéologiques ont révélé quelques rares vestiges du bronze moyen, du dernier âge du bronze et de l'âge du fer, tandis que les tessons de poteries sont datés de la fin de l'âge du fer et des périodes perse et hellénistique.

Pendant la période romaine, Battir était situé en bordure de la route principale reliant la ville portuaire de Gaza à Jérusalem, bien que le village de l'époque n'était pas implanté à l'endroit-même du village actuel de Battir. Les vestiges d'un mur de fortification à Khirbet Al-Yahoud ont été découverts, dont la construction et la forme font remonter l'édification à la période romaine.

En 2007, des vestiges d'un établissement humain comprenant quelques outils agricoles et datant de l'époque califale (de 636 à 661 apr. J.-C.) ont été découverts. Ces fouilles suggèrent aussi que le paysage a été utilisé en continu depuis cette date.

À la période ottomane, des documents écrits mentionnent des agriculteurs cultivant du blé et de l'orge.

L'État partie reconnaît que d'autres recherches et études sont nécessaires, portant non seulement sur le paysage de Battir mais aussi plus généralement sur d'autres paysages palestiniens.

C'est l'histoire la plus récente qui a considérablement transformé le paysage. Sous le mandat britannique, de 1917 à 1948, Battir devint la dernière gare du chemin de fer reliant Jaffa à Jérusalem, qui permit de renforcer les liens économiques avec la ville de Jérusalem.

Puis, sous le mandat jordanien et après l'accord d'armistice négocié à Rhodes en 1949, Battir fut séparé de Jérusalem (le long de la voie ferrée) qui sépare Israël de la Cisjordanie.

Le nom de Cisjordanie se réfère aux terres qui se trouvent à l'ouest du Jourdain.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

La brève analyse comparative compare le bien à quatre autre bien inscrits au patrimoine mondial : le paysage culturel de la Serra de Tramuntana, Espagne ; le paysage culturel de la province de Bali : le système des subak en tant que manifestation de la philosophie *Tri Hita Karana*, Indonésie ; les rizières en terrasses des cordillères des Philippines, Philippines ; et les sites culturels d'Al Aïn (Hafit, Hili, Bidaa Bint Saud et les oasis), Émirats Arabes unis.

Il existe des paysages en terrasses dans la plupart des régions du globe et les raisons du choix de ces quatre biens ne sont pas définies.

L'analyse conclut en observant que le paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir est considéré comme unique du point de vue de trois principaux aspects : premièrement, le paysage dépendant de plusieurs types de récoltes sur des terrasses en pierre sèche créées par l'homme ; deuxièmement, l'architecture originale des tours de guet agricoles en pierre sèche ; troisièmement, l'originalité et la persistance de la tradition des méthodes d'irrigation démocratiques.

Les attributs du paysage de Battir – terrasses agricoles, irrigation alimentée par des sources et présence des tours de guet - ne sont pas uniques mais plutôt répandus sur le pourtour de la Méditerranée (l'État partie

reconnaît d'ailleurs que le système d'irrigation de Battir est un système répandu dans les pays méditerranéens). Des exemples particulièrement remarquables se rencontrent en Grèce, en Italie, en Espagne et dans les Îles Canaries ainsi qu'en Syrie et au Liban. Des paysages en terrasses ont récemment suscité l'attention des chercheurs pour leur biodiversité ainsi que pour leur intérêt culturel et un grand nombre de documents ont été produits à ce sujet.

Également relativement bien étudiées, les tours de guet sont courantes dans de nombreux pays du pourtour méditerranéen. Celles de Battir ressemblent à celles des autres régions de la Palestine.

L'analyse comparative ne comporte pas de comparaison du paysage de Battir avec les nombreux autres paysages en terrasses de l'est méditerranéen et de Palestine, en particulier ceux des collines de Judée. Actuellement, il est peu vraisemblable que le paysage en terrasses de Battir puisse être considéré comme exceptionnel dans le contexte méditerranéen ou même le contexte de l'est de la Méditerranée. Battir pourrait être exceptionnel en Palestine, bien que ses relations avec d'autres paysages en terrasses dans les collines de Judée doivent être justifiées, mais il reste à prouver son caractère exceptionnel au-delà des frontières nationales.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas à ce stade d'envisager l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial et doit être complétée.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- les terrasses témoignant de milliers d'années d'activité humaine;
- l'occupation continue autour des sources depuis au moins l'âge du bronze (plus de 4000 ans);
- les preuves évidentes d'établissement humain depuis des milliers d'années :
- les terrasses, le système d'irrigation et les bassins sont une étape importante dans l'activité agricole de la région et sont en usage continu depuis l'époque romaine :
- Battir était situé sur la route romaine entre Gaza et Jérusalem ;
- les oliviers font partie de l'identité palestinienne.

L'ICOMOS considère que, bien qu'il ait été montré qu'il y avait quelques établissements préhistoriques dans le voisinage du bien, que le nom de Battir pourrait être associé au village biblique de Bethar, qu'une route romaine passait à proximité du bien et que l'actuel Battir ait pu émergé sous la période ottomane, l'idée d'un établissement continu et persistant dans ces vallées ne peut être retenue.

Les terrasses pourraient avoir des origines anciennes mais celles-ci restent à prouver et, sur la base des connaissances actuelles, on ne peut pas dire qu'elles ont persisté depuis l'époque romaine. Quelques éléments prouvent qu'il existait des terrasses et des techniques de gestion de l'eau romaines sur le territoire de l'ancien Empire romain mais la majorité des activités à plus grande échelle semblent avoir été abandonnées après la chute de l'Empire romain. Certains vestiges abandonnés se trouvent en Syrie, d'autres ont été en partie réutilisés aux VIIe et VIIIe siècles. Ce n'est que vers le XIIe siècle que la gestion de l'eau semble avoir été activement réorganisée. La situation dans et autour de Battir n'est pas claire. En l'absence d'études et de recherches approfondies, on ne peut affirmer que l'établissement de Battir et ses terrasses et système de gestion de l'eau associés ont persisté depuis des siècles ni même qu'ils ont été largement développés au cours des siècles passés.

Bien que la justification de la valeur universelle exceptionnelle se concentre sur l'importance historique du bien, l'analyse comparative prend en considération le paysage de Battir comme exceptionnel par sa forme actuelle; or le caractère exceptionnel de l'aspect physique de Battir n'a pas été démontré.

Comme mentionné ci-avant, le paysage culturel de Battir pourrait être considéré comme exceptionnel en Palestine, méritant à ce titre d'être protégé pour sa valeur au niveau national, mais il n'a pas été démontré en quoi il pourrait être considéré comme étant d'une valeur universelle exceptionnelle.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Du point de vue des délimitations du bien, l'intégrité est compromise du fait de l'exclusion du village de Battir de la zone proposée pour inscription. Le village est le lieu d'habitation des paysans qui contribue par conséquent à la cohérence culturelle globale du bien. Peut-être plus fondamentalement, l'intégrité de la totalité du paysage est-elle compromise par le fait qu'une partie importante des champs irrigués au pied des collines ne sont pas inclus dans la zone proposée pour inscription.

Bien que la proposition d'inscription affirme que les paysans locaux font encore usage de pratiques agricoles traditionnelles, les vulnérabilités de ce système sont reconnues, nonobstant l'engagement de la communauté locale. Les facteurs extérieurs qui ont un impact sur ces pratiques traditionnelles sont la construction possible du mur/barrière de séparation et l'installation de colons, la mise en œuvre de plans qui contribueraient à la préservation du bien, comme par exemple un réseau d'eau et d'assainissement qui permettrait d'éviter la perte et la contamination de l'eau de source, et au contrôle du développement autour du village. Ces facteurs menacent à la fois directement et

indirectement la durabilité et l'intégrité de ce paysage culturel.

Authenticité

Le dossier de proposition d'inscription reconnaît l'impact des changements socioculturels et géopolitiques sur l'authenticité du bien. Ceux-ci sont liés à des contraintes qui empêchent la réparation des caractéristiques physiques du paysage, le déclin du nombre de paysans et le marché limité pour écouler la production. Bien que les familles continuent d'utiliser les pratiques d'irrigation traditionnelles des terrasses inférieures, les terrasses sèches du haut des collines sont menacées d'un abandon croissant et de boisement. La construction de la barrière pourrait avoir un impact supplémentaire sur la capacité des paysans à poursuivre l'exploitation de leurs terres et donc sur la durabilité et l'authenticité globale des systèmes culturels que traduit le paysage.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont pas remplies actuellement et sont extrêmement vulnérables.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iv) et (v).

Critère (iv): offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien est un exemple exceptionnel de paysage illustrant le développement d'établissements humains près de sources d'eau. Le village de Battir, qui s'est développé à proximité de ce paysage culturel et qui est habité par les cultivateurs qui ont travaillé et travaillent encore ces terres, témoigne de la durabilité de ce système et de sa persistance sur les 4000 dernières années. Un système d'irrigation a permis le développement de terrasses cultivées dans un paysage très montagneux, alimenté par un système d'irrigation complexe géré par les huit principales familles du village. Les méthodes utilisées pour construire les terrasses illustrent des périodes significatives de l'histoire humaine et l'ancien système des canaux d'irrigation, encore en usage aujourd'hui, date des temps anciens.

L'ICOMOS considère que le développement des établissements à proximité de sources d'eau est un phénomène universel et le choix du site du village de Battir ne semble pas exceptionnel. Bien que le dossier de proposition d'inscription déclare qu'il existe une très longue association entre les hommes et l'environnement dans et autour de Battir, les preuves d'une occupation continue depuis 4000 ans n'ont pas été fournies, ni l'histoire ancienne des terrasses et du système d'irrigation n'a été confirmée par l'archéologie ou les archives. Les terrasses et leur système d'irrigation associé est d'un type courant autour du bassin

méditerranéen. Il faudrait faire beaucoup plus de recherches et d'analyses pour pouvoir envisager un caractère exceptionnel dans un contexte plus large que le contexte palestinien.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (v): être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'emplacement stratégique du bien et la présence de sources furent deux facteurs essentiels qui incitèrent les hommes à s'installer dans cette région et à façonner les pentes abruptes en terres cultivables.

Depuis le XIIe siècle, Battir est l'un des principaux producteurs de légumes pour la partie centrale de la Palestine. Le bien est un exemple exceptionnel d'utilisation traditionnelle des terres, représentatif de milliers d'années de culture et d'interaction humaine avec l'environnement.

Ce paysage façonné par l'homme est devenu vulnérable sous l'impact des changements socioculturels et géopolitiques qui pourraient causer des dommages irréversibles. Les pratiques agricoles qui furent utilisées pour créer ce paysage vivant incarnent l'une des plus anciennes méthodes d'agriculture connue de l'homme et sont une importante source de revenu pour les communautés locales.

Comme pour le critère (iv), l'ICOMOS considère que les milliers d'années d'interaction entre l'homme et l'environnement n'ont pas été démontrées autrement que de manière générale. De nombreux paysages dans le monde possèdent cette ancienneté, mais pas nécessairement en continu ou avec la persistance de traditions. Concernant le paysage de Battir, il est nécessaire de comprendre plus clairement la manière dont il s'est développé, en particulier le développement chronologique de ses terrasses et de son système d'irrigation. De même, une analyse comparative plus détaillée est nécessaire afin de permettre une meilleure compréhension du paysage de Battir par rapport à d'autres paysages similaires autour de la Méditerranée, et de s'assurer que le bien peut être considéré comme exceptionnel dans un contexte plus large que le seul contexte palestinien.

La vulnérabilité du paysage de Battir ne suffit pas à satisfaire ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Conclusion sur la valeur universelle exceptionnelle

L'ICOMOS considère que le paysage culturel de Battir ne peut être envisagé comme justifiant incontestablement une valeur universelle exceptionnelle.

4 Protection et gestion

Système de protection et de gestion

L'objectif du dossier de proposition d'inscription a été de prouver l'impact de la barrière en termes visuels et sur la gestion des champs irrigués. Il en est ressorti que si ces menaces étaient supprimées, l'histoire du bien retrouverait son cours.

Le dossier de proposition d'inscription fournit fort peu d'informations sur la gestion et la protection du paysage culturel. En termes de protection, il semble que dans le bien proposé pour inscription seuls les sites archéologiques et les ruines d'occupation humaine bénéficient d'une protection juridique. Le dossier constate l'absence de politique gouvernementale concernant la planification d'un paysage durable, la protection de l'environnement et le développement durable, ce qui a abouti à une urbanisation incontrôlée et une pollution de l'eau, de l'air et du sol et par les déchets solides.

Il n'existe pas de plan de gestion pour le bien et aucun système de gestion n'est défini. Un plan de conservation et de gestion de Battir est en préparation. Un projet est inclus dans le dossier de proposition d'inscription. Il indique des objectifs et des politiques clairement nécessaires pour renforcer l'engagement de la communauté, promouvoir une gestion proactive et optimiser des opportunités pour un développement durable. Ce plan ne sera toutefois pas achevé avant plusieurs mois.

Délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon

La zone proposée pour inscription ne comprend pas tous les champs qui font partie du système d'irrigation de Battir. Cela a de profondes implications sur l'intégrité du bien et sur sa gestion.

La zone tampon entoure le bien sur ses côtés nord, nord-est, sud et ouest. Elle s'étend depuis le village d'Al-Walaja au nord-est, les villes de Beit Jala et Al-Khader à l'est et le village de Husan au sud. Au nord-est du bien, il y a une bande de dix mètres de large. La zone tampon comprend le village de Battir, une partie des terrasses abandonnées et leurs tours de guet et une partie de terrasses encore cultivées.

La zone tampon est limitée en termes de protection car elle n'inclut pas une zone essentielle exposée au risque de l'établissement d'une grande colonie sur les collines voisines d'Al-Walajeh. La définition des limites de la zone tampon manque de clarté, de même que l'effet de protection qu'elle pourrait avoir.

5 Menaces urgentes affectant le bien

L'État partie met en avant deux menaces urgentes affectant le bien :

- le paysage est rendu vulnérable par l'impact de changements socioculturels et géopolitiques pouvant provoquer des dommages irréversibles à l'intégrité et à l'authenticité du bien;
- un plan pour commencer la construction d'un mur de séparation qui séparerait les paysans des terres qu'ils cultivent depuis des siècles.

Menaces urgentes

Projet de construction d'une barrière (mur) de séparation

Le paysage culturel de Battir et la manière dont il fonctionne est touché depuis les 65 dernières années par des forces géopolitiques extérieures qui ont conduit à des divisions et des zones de réglementation imposées qui ont peu à voir avec son unité socioculturelle.

La principale menace potentielle qui pèse sur le bien est un projet des autorités israéliennes de construire une barrière physique. Cela interdirait l'accès des paysans de Battir à leurs terres au-delà de la ligne de chemin de fer

La construction de la portion de la barrière qui séparerait les terres de Battir du village est encore débattue à la Haute Cour israélienne.

En décembre 2012, le village de Battir a déposé une pétition à la Haute Cour israélienne avec le soutien des Parcs nationaux d'Israël et des Amis de la terre du Moyen-Orient, afin de détourner le tracé de la barrière au-delà de leurs terres. Les Parcs nationaux israéliens ont déclaré que « la construction de la barrière de séparation telle qu'elle est proposée actuellement par les assignés en appel (une clôture métallique renforcée de 3,5 mètres de haut sur un tronçon de 500 mètres de long) ne trouve pas le juste équilibre requis entre les intérêts divergents et ne traite pas de manière adéquate les dommages graves et irréversibles que cette clôture causerait au paysage naturel et aux valeurs patrimoniales qui existent dans cette zone ».

Une injonction provisoire a été rendue en mai 2013 afin d'arrêter la construction de la barrière. Une audience supplémentaire de la Haute Cour a eu lieu le 29 janvier 2014 confirmant que la limite serait une barrière plutôt qu'un mur. La Cour a demandé une clarification supplémentaire de la part des Chemins de fer israéliens et du Ministère des Transports concernant en particulier l'aménagement d'une porte d'accès pour les cultivateurs. Le supplément d'information a été demandé pour le 27 mars 2014. Au moment de la rédaction du présent rapport, la décision finale de la Cour est encore en suspens.

Si la barrière devait être construite, elle pourrait avoir un impact physique au-delà du tracé de la barrière le long de la voie ferrée, car la zone de sécurité sur les deux côtés pourrait signifier que la terre appropriée pourrait s'étendre sur une largeur variant entre 50 et 90 mètres. Sa construction pourrait aussi avoir un impact sévère sur le drainage naturel de l'eau ainsi que sur les canaux d'irrigation traditionnels.

Selon l'État partie, les experts restent divisés quant à savoir si la barrière et ses zones de sécurité associées pourraient être construites sans préjudice pour les terrasses et de manière à permettre à l'eau d'irrigation de circuler en sous-sol. Quand bien même ces deux conditions étaient réunies, il est difficile de voir comment les cultivateurs pourraient bénéficier d'un accès nécessairement flexible du côté israélien de la barrière afin de réguler l'alimentation en eau de leurs terres.

Projets de construction de nouvelles colonies israéliennes

Des constructions israéliennes de grande hauteur ont pris place au sommet des collines environnantes dans certaines zones spécifiques, par exemple au-delà du sud-est de la zone tampon. L'impact potentiel est impossible à évaluer.

Impact du changement socioculturel et géopolitique

Dans le dossier de proposition d'inscription, l'État partie reconnaît que le paysage culturel est déjà rendu vulnérable par l'impact des changements socioculturels et géopolitiques qui pourraient causer des dommages irréversibles à son authenticité et son intégrité.

Ces changements à multiples facettes sont liés au mouvement des populations vers les villes, au marché très restreint pour les produits agricoles et au manque de réparation et d'entretien des terrasses.

Autres menaces

Boisement

En raison de l'abandon des cultures en terrasses et de la perte des murs de pierre sèche, des pins et des épicéas ont commencé à coloniser les pentes du bien. Si ce processus se poursuit sans contrôle, il aura un impact sévère sur le caractère du bien, le paysage en terrasses se transformant en une zone couverte d'arbres et de fourrés.

L'État partie déclare qu'il n'est pas autorisé à cultiver ces terres et qu'il existe une implication concomitante de confiscation des terres.

Si cela est confirmé, l'extension du boisement et la confiscation des terres auraient un impact immense, très grave et probablement irréversible sur le paysage culturel en termes visuels et socioéconomiques. La perte des terrasses pourrait accélérer l'érosion et encourager

la perte des espèces locales telles que le chêne méditerranéen (*Quercus calliprinos*).

Manque de système d'assainissement

Il n'existe pas de système d'assainissement et il est déclaré que les Palestiniens n'ont pas le droit d'en construire un. Le système actuel est basé sur des fosses septiques et l'on craint que celles-ci ne finissent par polluer les eaux souterraines si des effluents non traités se déversent dans les wadis.

Gestion des déchets solides

La gestion des déchets solides est insuffisante de sorte qu'il existe des décharges près des terrasses agricoles. Toutefois, il existe un nouveau plan de gestion des déchets solides du gouvernorat de Bethléem avec un nouveau site de décharge à Al-Maniya qui fonctionne déjà.

Perte d'eau

L'eau à usage domestique est perdue en raison du manque d'entretien du réseau actuel. L'État partie déclare qu'il n'a pas eu l'autorisation de construire de nouveaux réservoirs et un nouveau système de distribution à usage domestique.

Impact des menaces

La construction d'une barrière de séparation pourrait avoir un impact radical sur la morphologie globale du paysage de Battir en termes visuels et pourrait avoir un impact sur l'hydrologie, l'irrigation et les moyens de subsistance de la communauté agricole.

Actuellement, aucune décision n'a été prise quant au tracé de la barrière, s'il passera le long de la voie ferrée et, dans ce cas, si l'accès des paysans et l'irrigation des champs du côté israélien sera autorisé.

De plus, on ne sait pas quand la décision interviendra.

D'un point de vue visuel, une barrière de 3,5 mètres de haut surmontée de barbelés créerait une partition extrêmement visible et dommageable du paysage de la vallée. L'ICOMOS considère que, bien que l'impact visuel de la barrière sera extrêmement négatif, il pourrait être inversé si un jour la structure était retirée, mais que cela soit possible sans effet irréversible dépendra des méthodes de construction et de l'étendue des interventions sur les terrasses.

Cependant, les impacts socioéconomiques pourraient ne pas être réversibles. En effet, si la barrière ne permet pas l'accès des paysans et de l'eau, celle-ci pourrait avoir un impact sévère sur les moyens de subsistance des paysans en raison de la perte d'une partie de leurs terres irriguées et exacerberait par conséquent la vulnérabilité de l'agriculture dans la zone proposée pour inscription (voir ci-après). Le paysage des champs du côté israélien de la barrière ne pourra survivre que comme paysage en terrasses irrigué, à condition que la

perméabilité de la barrière permette l'accès aux champs des paysans et le contrôle de l'eau. Le dossier de proposition d'inscription laisse entendre que la perte des champs irrigués de l'autre côté de la barrière pourrait signifier pour les paysans qu'ils ne disposeront plus d'une unité agricole viable du côté palestinien. Il doit être rappelé toutefois que la terre au-delà de la barrière n'est pas en Palestine et donc qu'elle ne fait pas partie de la présente proposition d'inscription.

La barrière n'est pas l'unique menace qui pèse sur le bien. Il y a trois autres menaces, toutes imbriquées les unes aux autres : diminution de la population agricole, abandon des terrasses et colonisation des terrasses par des espèces d'arbres non-indigènes ainsi que la possible pollution des réserves d'eau.

Même en l'absence de barrière, ou en cas de réalignement au-delà des champs irrigués de la vallée, ou d'une barrière qui permettrait l'accès satisfaisant pour les paysans qui pourraient continuer d'exploiter leurs champs irrigués, la survie du reste du paysage en terrasses, en particulier les terrasses sèches est grandement menacée.

De nombreux hectares de terrasses sèches ont été abandonnés ou ne sont plus que très peu cultivés. Lorsque cesse l'exploitation, la réparation des terrasses cesse aussi et l'érosion peut s'installer rapidement. La bonne terre est emportée et les arbres et les fourrés prennent possession des terres abandonnées. Bien qu'il v ait eu des proiets pour redonner vie aux terrasses et réparer les murs écroulés, l'étendue des terrasses quelque 500 km - dans le bien proposé pour inscription signifie que la tâche de conserver les terrasses en culture dépasse largement les capacités des huit familles qui cultivent aujourd'hui les terres. Il y a aussi la menace plus éloignée mais toujours possible de confiscation des parcelles qui ne sont pas cultivées sur une période de 3-4 ans en application de la Loi israélienne relative aux biens des absents.

L'ICOMOS considère que la capacité du paysage culturel à répondre à ces menaces est aujourd'hui faible. Bien que les huit familles soient très engagées vis-à-vis de leur paysage, elles ne travaillent pas dans un cadre très favorable. Il n'existe pas de protection juridique adéquate, le soutien du gouvernement national est insuffisant, il n'y a pas de subventions pour redonner vie aux pratiques traditionnelles et les marchés pour vendre une production plus importante sont inadéquats (voir ciaprès pour d'autres informations). Le dossier de proposition d'inscription ne parvient pas à définir clairement comment renforcer la capacité des pratiques et des systèmes traditionnels.

Bien que le village traditionnel de Battir fasse partie intégrante du paysage culturel, il est écrasé par les nouveaux développements et n'est plus aujourd'hui uniquement une simple communauté d'agriculteurs. Sa taille fait aujourd'hui peser des contraintes sur les services tels que l'alimentation en eau et les systèmes

d'assainissement qui ne peuvent pas être améliorés et qui pourraient facilement nuire à l'approvisionnement en eau dont dépend le système agricole. Ce déphasage entre la croissance de la communauté non agricole et le déclin de la communauté des cultivateurs doit être traité d'urgence si l'on veut préserver le système d'irrigation traditionnel.

Urgences potentielles

La barrière créerait une intrusion visuelle très indésirable dans le paysage, même s'agissant d'une barrière pouvant être enlevée un jour si seulement sa construction n'avait pas un impact irréversible sur les terrasses de la zone proposée pour inscription.

Si l'autorisation de construction est donnée pour une barrière le long de la voie ferrée sans passage adéquat pour l'eau et les cultivateurs, alors les champs irrigués du côté israélien de la barrière seraient probablement abandonnés. Cela pourrait avoir un impact très important sur les moyens de subsistance des huit familles de paysans car ils n'auraient peut-être pas assez de champs irrigués du côté palestinien pour assurer leur subsistance.

Même sans les problèmes posés par la barrière, les menaces pesant sur les terrasses sèches vont en augmentant, depuis les causes les moins graves mais aux implications tout aussi sérieuses relatives à l'abandon des terres cultivées et au boisement qui, avec le temps, s'aggravent et deviennent irréversibles.

Ces menaces représentent des risques potentiels pour le bien. La question est de savoir si ces risques pourraient être considérés comme une urgence pour laquelle une décision du Comité assurerait la sauvegarde du bien.

La barrière serait construite en dehors du bien proposé pour inscription et aurait un impact sur une terre qui se trouve aussi en dehors du bien proposé pour inscription.

Il existe de nombreux paysages qui s'étendent des deux côtés de limites politiques et il n'est pas toujours possible de protéger un paysage géoculturel dans son ensemble sauf s'il y a une proposition d'inscription transnationale. La présente proposition ne concerne que la terre du côté du territoire palestinien.

La définition d'une urgence concernant le bien proposé pour inscription ne pourrait pas, du point de vue de l'ICOMOS, permettre au Comité du patrimoine mondial de prendre des mesures susceptibles d'influencer les actions d'un État partie qui n'est pas associé au bien. En conséquence, l'ICOMOS se demande si, en réduisant l'impact de la barrière, une décision du Comité pourrait assurer la sauvegarde du bien.

Quant aux moyens de limiter les menaces à plus long terme associées à l'abandon et au boisement des terrasses, ceux-ci ne sont pas non plus susceptibles de permettre la sauvegarde immédiate du bien par décision du Comité, mais nécessitent des interventions durables dans le cadre d'un plan de gestion pleinement développé.

Conclusion sur les urgences

L'ICOMOS considère que les dangers qui menacent le bien ne peuvent pas être considérés comme constituant une situation d'urgence pour laquelle une décision du Comité est nécessaire pour assurer la sauvegarde du bien.

6 Conclusions

En réponse aux conditions des propositions d'inscription devant être traitées en urgence telles que définies par les *Orientations*, paragraphe 161, l'ICOMOS a envisagé si :

- le bien est en péril du fait d'avoir subi des dommages ou d'être confronté à des dangers sérieux et précis dus à des phénomènes naturels ou à des activités humaines qui constitueraient une situation d'urgence;
- une décision immédiate du Comité est nécessaire pour assurer sa sauvegarde;
- selon le rapport des organisations consultatives compétentes, le bien serait susceptible de justifier incontestablement une valeur universelle exceptionnelle.

Les conclusions de l'ICOMOS sont les suivantes :

Il n'a pas été prouvé que le bien puisse justifier incontestablement une valeur universelle exceptionnelle. En l'absence d'études et de recherches et d'une analyse comparative détaillées, il n'est pas prouvé que le bien ait une valeur dépassant le cadre national.

Les principales menaces potentielles qui pèsent sur le bien sont la construction d'une barrière et l'abandon et le boisement des terrasses. L'ICOMOS considère que ces menaces constituent des risques potentiels pour la valeur culturelle du bien.

Toutefois, la menace de la construction d'une barrière intervenant hors de la zone proposée pour inscription, l'ICOMOS pose la question de savoir si le danger potentiel causé par les impacts visuels et socioéconomiques de la barrière peuvent être considérés comme une urgence, car l'ICOMOS considère qu'une décision immédiate du Comité du patrimoine mondial ne pourrait pas assurer la sauvegarde du bien en prévenant cette menace ou en l'inversant, dusse-t-elle devenir une réalité.

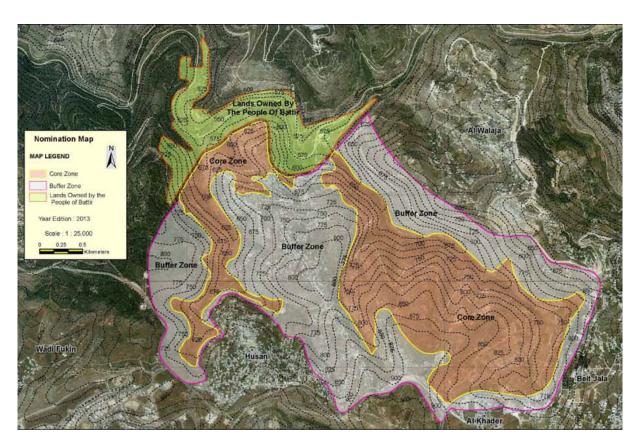
Le bien proposé pour inscription n'est pas seulement exposé à cette menace, il est également très vulnérable face à l'abandon des terrasses et de leur boisement, ainsi que face à la grande diversité des facteurs socioéconomiques et des contraintes politiques. Ces menaces pourraient à termes mettre le bien en péril.

L'ICOMOS considère aussi que ces menaces à plus long terme ne peuvent être considérées comme constituant une urgence pour laquelle une décision du Comité du patrimoine mondial pourrait avoir un impact immédiat afin d'assurer la sauvegarde du bien. Le renversement des conditions qui portent ces changements négatifs ne pourra se faire que par des interventions soutenues au niveau local par un plan de gestion actif et avec le plein engagement des communautés locales et nationales.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS considère que la présente proposition d'inscription de Palestine : terre des oliviers et des vignes - Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir, Palestine, ne justifie pas incontestablement une valeur universelle exceptionnelle ; et, tandis que plusieurs menaces ont été identifiées pour ce bien, l'ICOMOS a trouvé qu'il n'était pas confronté à une urgence pour laquelle une décision immédiate du Comité du patrimoine mondial pourrait assurer sa sauvegarde.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Paysage en terrasses



Tours de guet agricoles



Vestiges de vieilles pierres de presses à olives



Le bassin dit « romain »